

Programme PCS 2005 : La formation

1. Les constats

En matière de formation initiale, le Valais peut compter indiscutablement sur des éléments qui remplissent parfaitement leur mission : l'ouverture aux langues et aux techniques d'aujourd'hui dans un large esprit démocratique, la solidité des formations gymnasiales et professionnelles, la multiplicité des choix offerts, la taille humaine des établissements ou encore le maintien des petits enfants dans leur région et dans leur village.

La formation de base est un élément essentiel pour construire ses savoirs. Certains paliers sont en effet indispensables à la construction d'une formation non pas linéaire, mais ouverte, car respectueuse du fait qu'elle n'est pas exclusivement axée sur une somme de savoirs, mais sur des stratégies d'apprentissage en tout premier lieu.

Conçue au départ comme phase de préparation à un métier dans une perspective linéaire de la vie, la formation fait partie intégrante de la vie. Avec l'accélération des progrès techniques et l'informatisation, certains métiers subissent rapidement de profondes mutations, des professions disparaissent, d'autres apparaissent. Seule une formation continue permet aujourd'hui de faire face aux aléas du marché de l'emploi et de s'adapter aux nouvelles données.

La probabilité d'exercer le métier appris tout au long de la vie professionnelle est de plus en plus invraisemblable. Au-delà du perfectionnement continu qui permet d'intégrer au fur et à mesure les nouvelles techniques et connaissances, la réorientation professionnelle peut être nécessaire en tout temps.

Enfin, la formation ne se limite plus uniquement à l'acquisition de connaissances utiles à l'exercice d'un métier. Elle est un processus d'apprentissage permanent, dont la finalité est justement la capacité d'apprendre. Le travail devient lui-même un lieu de formation, comme du reste bon nombre d'activités extra-professionnelles.

La formation est donc un processus dont la finalité est désormais la capacité de s'adapter aux aléas de la vie et de changer de cap selon les circonstances. Pour être performant, le système de formation doit donc être organisé de façon à favoriser la formation permanente, le perfectionnement et la réorientation professionnelle.

2. Les dysfonctions du système de formation

La formation permanente et la formation à la mobilité, indispensables face à l'évolution rapide des professions, sont encore entravées par les dysfonctionnements des systèmes actuels de formation :

- Le cloisonnement des filières de formation (professionnelle) et la spécialisation précoce entravent les passages d'un système à l'autre et la polyvalence nécessaire à des réorientations en cours de route.
- Les perspectives limitées de progression dans les professions manuelles ont contribué à dévaloriser les filières de formation professionnelle, au profit des écoles supérieures, générant ainsi du chômage dans certaines branches et du sous-emploi dans d'autres.
- L'organisation linéaire et verticale des systèmes de formation qui conduisent à un diplôme reconnu prêterite les personnes, mais surtout les femmes, dont le parcours scolaire et professionnel subit des interruptions.
- Les frais d'écologie des formations complémentaires, auxquels s'ajoutent le coût de la vie et les contraintes de la vie quotidienne (activité professionnelle, famille, etc.), dissuadent souvent les personnes désireuses de se perfectionner ou de se réorienter professionnellement. A défaut d'un système performant de bourses d'études qui favoriserait la reprise d'un nouveau départ ou d'un perfectionnement, l'alternative reste le recours aux prestations et aux offres de l'assurance-chômage.

3. La réforme des filières de formation

Depuis quelques années, conscientes de ces dysfonctionnements de formation, les autorités fédérales ont entrepris une réforme de l'ensemble des filières de formation post-obligatoires qui :

- favorise la mobilité, par un système de reconnaissance et d'équivalences entre les diverses filières ;
- valorise les filières d'apprentissage, en offrant des perspectives de développement et de progression, telles que la maturité professionnelle et l'institution des Hautes Ecoles Spécialisées ;
- favorise la polyvalence et l'acquisition d'une bonne culture générale, par des tronc communs au départ et une spécialisation intervenant dans un deuxième temps ;
- privilégie les interactions permanentes entre les milieux économiques et les filières de formation ;
- vise la qualité et la performance, par la création de centres de compétences et un nouveau système de financement axé sur les prestations effectives.

4. Les propositions du PCS

En matière de scolarité obligatoire, le PCS affirme l'importance de l'Ecole publique, qui apporte à tous et gratuitement ce qui permet à chacun-e de devenir libre, avec une attention particulière pour l'intégration harmonieuse et progressive des enfants de langue ou de culture étrangère, ainsi que des enfants porteurs de handicaps.

Nous défendons le maintien d'une Ecole de qualité, tous degrés confondus, et donc notre souci de ne pas voir prêterite les budgets y relatifs. Nous demandons également aux autorités cantonales d'afficher plus clairement une vision et une volonté politique pour la formation dans les années à venir, en privilégiant par exemple une charte ou une déclaration d'intention pour les 10 prochaines années.

En outre, le Valais doit consolider sa collaboration avec les autres cantons afin d'édifier une Ecole qui partage des valeurs communes fortes, avec une mise en commun des moyens, pour le bien des enfants et des parents.

Pour améliorer la compatibilité entre vie familiale et professionnelle, il faut instaurer des périodes blocs au jardin d'enfants et à l'école. L'exemple du Val d'Anniviers, qui recouvre un enseignement en continu avec repas sur place et cessation de l'enseignement en milieu d'après-midi, est exemplaire à cet égard. Il s'agit donc de repenser différemment la distribution du temps scolaire, pour des motifs pédagogiques et familiaux.

Le nombre de places pour des enfants en âge préscolaire (crèches, mamans de jour) est nettement insuffisant et le prix à payer parfois inabordable. Confédération, cantons et communes, mais aussi l'économie qui en profite grandement – et certains patrons l'ont compris – doivent apporter leur concours à une amélioration de l'offre de structures d'accueil. Les crèches et les structures d'accueil de la petite enfance répondent à un véritable besoin et contribuent notamment à la socialisation des enfants.

Une bonne formation est un atout indispensable pour affronter les aléas de la vie. Par conséquent, les investissements dans la formation sont un investissement dans l'avenir de notre économie.

Etant donné que les entreprises bénéficient directement des investissements publics dans la formation, elles doivent également apporter leur contribution aux efforts des collectivités et des individus. Leurs intérêts à long terme en dépendent ! Le secteur privé doit également être partenaire de la formation, tant au niveau des contenus que des conditions d'acquisition des connaissances.

La main-d'œuvre qualifiée et la « matière grise » sont les véritables richesses de la Suisse et de son économie. La tendance aux restrictions budgétaires des collectivités publiques ne doit en aucun cas prêter le domaine de la formation. Au contraire, la Confédération et les cantons doivent créer les conditions favorables à :

- L'augmentation de l'offre de places d'apprentissage en entreprise.
- La formation permanente des adultes, par des incitations telles que des congés-formation, des bourses et une participation aux frais d'écolage et l'introduction de modules capitalisables, ou d'autres facilités pour la formation en emploi.
- La valorisation et la reconnaissance des acquis (expérience en entreprise ou formation continue comme éléments novateurs afin de placer un travailleur en position pour affronter une réorientation professionnelle).
- La reconnaissance des activités formatrices extra-professionnelles.
- Des modèles de partage du temps de travail et de formation.
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), avec l'enseignement à distance comme autre possibilité de formation.
- La mise en réseau d'instituts de formation.
- Le principe de mobilité comme état d'esprit à cultiver au quotidien.

5. En complément (2007), nous soutenons :

- La création d'un département de la formation, de la recherche et de l'innovation.
- La confirmation par le Conseil national de l'enveloppe financière de 21,2 milliards décidée par le Conseil des États le 19 juin dernier octroyée à la formation et à la recherche pour la période 2008 – 2011. Ce montant intègre une progression annuelle de 6%, nettement supérieure au taux annuel de la croissance économique escomptée (autour de 2%). Le financement fédéral atteindra 20% pour la formation professionnelle et pas loin de 50% pour les universités et les Hautes écoles spécialisées (HES), écoles si importantes pour le Valais.
- La réalisation du projet de coordination HARMOS sans attendre afin de faciliter la mobilité professionnelle liée souvent au bien-être des enfants et des familles.